

**Rapport de présentation
de la séance du Conseil municipal
du lundi 4 avril 2016**

Ordre du jour

Approbation du procès verbal du 29 février 2016

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

FINANCES ET PATRIMOINE

RAPPORT N°1 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 du budget principal de la ville

RAPPORT N°2 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement

RAPPORT N°3 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise

RAPPORT N°4 : Reversement sur le budget principal d'une partie du résultat du budget annexe du service de l'assainissement

RAPPORT N°5 : Budget primitif de la commune - exercice 2016 :

1. Vote du budget
2. Vote des trois taxes communales
3. Subventions aux associations

RAPPORT N° 6 : Vote du budget primitif du service de l'assainissement - exercice 2014

1. Vote du budget
2. Vote du taux de la taxe communale

RAPPORT N°7 : Vote du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise - exercice 2016

Information du conseil municipal : liste des marchés passés en 2015

TRAVAUX ET URBANISME

RAPPORT N°8 : Modification de la délibération n° 5 du 15 décembre 2015 relative au lancement du concours de maîtrise d'œuvre et à la constitution du jury de concours pour la construction d'un pôle culturel et associatif

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N°9 : Modification de la délibération n° 11 du 22 septembre 2014 relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement des agents municipaux

ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

RAPPORT N°10 : Signature de conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les Accueils de Loisirs

SG-DM-2016-15 portant passation d'une convention avec la commune du Mesnil-en-Thelle. Cette convention fixe les conditions et les modalités d'accueil des enfants domiciliés ou scolarisés à MESNIL-EN-THELLE dans les CLSH du Pavillon Conti et de l'espace Léo Lagrange pendant la période du 15 au 19 février 2016 : soit 46,40 € par jour pour les enfants de moins de 6 ans et 27,30 € par jour pour les enfants de plus de 6 ans.

SG-DM-2016-16 portant passation d'une convention de projets musicaux avec la Compagnie karabistouille. Cette convention a pour objet les prestations suivantes :

- activité musicale de 35 heures du 1er janvier au 17 juin 2016 à l'Ecole Elsa Triolet dans le cadre des T.A.P.
- activité musicale de 52 heures du 26 février au 1er juillet 2016 à l'Ecole Thérèse Declémy dans le cadre des T.A.P.
- projet musical de 15 heures du 8 janvier au 5 février 2016 à l'Ecole Thérèse Declémy dans le cadre du "Parcours culturel".

Le tarif de ces prestations est fixé à 60 € de l'heure, soit un total de 6.120 €.

SG-DM-2016-17 portant passation d'une convention dans le cadre des Temps d'Activités Parascolaires Compagnie karabistouille. Cette convention a pour objet la réalisation d'activités musicales dans les écoles élémentaires de la ville de Chambly du 18 avril au 1er juillet 2016 (11 heures). Le tarif de ces prestations est fixé à 45 € de l'heure, soit un total de 495 €.

SG-DM-2016-18 portant passation d'une convention de formation avec le CNFPT (80 rue de reuilly CS 41232 75578 PARIS). Cette convention a pour objet un stage FCOVL003 (facteurs sociétaux expliquant les violences urbaines) pour une personne du 11 au 12 juin 2015. Le coût de cette formation est de 250.00 €.

SG-DM-2016-19 portant passation d'une convention de mise à disposition occasionnelle de salles communales avec E.F.S. NORD DE FRANCE (Site d'Amiens 96 rue de Jemmapes CS22018 59013 LILLE cedex). Cette convention a pour objet la mise à disposition du gymnase Raymond Joly pour un jour de collecte supplémentaire, le mardi 16 février 2016 de 13h30 à 20h00.

SG-DM-2016-20 portant passation d'un avenant n° 3 relatif à la sensibilisation des publics avec l'association LE TAS DE SABLE CHES PANES VERTES (24 RUE SAINT LEU 80000 AMIENS). Cet avenant a pour objet la prestation suivante : 2 intervenants en lien avec les représentations du spectacle intitulé : "Où je vais quand je ferme les yeux" le 26 janvier 2016. Le coût de cette prestation est de 578.88 € TTC, repas et transport compris.

FINANCES ET PATRIMOINE

RAPPORT N°1 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 du budget principal de la commune

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, il est possible de procéder, avant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice antérieur, à la reprise anticipée des résultats de manière à pouvoir les intégrer dès le vote du budget primitif à l'exercice de l'année suivante.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2015 du budget principal de la ville, conformes au compte de gestion provisoire transmis par le Trésorier municipal, s'établissent de la manière suivante :

	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	- 19.114,64	1.323.006,00	942.801,00
FONCTIONNEMENT	1.463.229,99	/	/

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2014, le résultat de clôture de l'exercice 2015 s'établit de la manière suivante :

	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	- 374.439,32	- 19.114,64	- 393.553,96
FONCTIONNEMENT	2.609.096,84	1.463.229,99	4.072.326,83

Il est proposé au conseil municipal de :

- ❖ **REPRENDRE** par anticipation les résultats de l'exercice 2015 ainsi que les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus :
- ❖ **AFFECTER** le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 800.000 € au c/ 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
 - 3.272.326,83 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°2 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux, il est possible de procéder, avant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice antérieur, à la reprise anticipée des résultats de manière à pouvoir les intégrer dès le vote du budget primitif à l'exercice de l'année suivante.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe du service de l'Assainissement, conformes au compte de gestion provisoire transmis par le Trésorier municipal, s'établissent de la manière suivante :

	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	7.893,02	/	11.989,00
FONCTIONNEMENT	272.643,05	/	/

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2014, le résultat de clôture de l'exercice 2015 s'établit de la manière suivante :

	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	95.681,22	7.893,02	103.574,24
FONCTIONNEMENT	1.246.919,93	272.643,05	1.519.562,98

Il est proposé au conseil municipal de :

- ❖ **REPRENDRE** par anticipation les résultats de l'exercice 2015 ainsi que les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus ;
- ❖ **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 1.519.562,98 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°3 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux, il est possible de procéder, avant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice antérieur, à la reprise anticipée des résultats de manière à pouvoir les intégrer dès le vote du budget primitif à l'exercice de l'année suivante.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, conformes au compte de gestion provisoire transmis par le Trésorier municipal, s'établissent de la manière suivante :

	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	268.350,66	/	/
FONCTIONNEMENT	- 298.384,58	/	/

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2014, le résultat de clôture de l'exercice 2015 s'établit de la manière suivante :

	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	/	268.350,66	268.350,66
FONCTIONNEMENT	/	- 298.384,58	- 298.384,58

Il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2015 tels que présentés ci-dessus :

RAPPORT N°4 : Reversement sur le budget principal d'une partie du résultat du budget annexe du service de l'assainissement
Rapporteur : David LAZARUS

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, après constatation du résultat d'exploitation d'un budget annexe au budget principal de la collectivité, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie, au financement de la section d'investissement, au financement de la section d'exploitation ou au reversement à la collectivité de rattachement (articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT).

Dans cette dernière hypothèse, le reversement n'est possible que si l'excédent revêt un caractère exceptionnel et ponctuel et n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme du budget annexe.

En l'espèce, le budget annexe du service de l'Assainissement présente un résultat excédentaire d'exploitation de plus de 1,4 M€ au titre de l'exercice 2015.

La hauteur de cet excédent est dû aux recettes exceptionnelles générées par la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) en 2014 et 2015. La PAC est en effet perçue lors des constructions d'habitation et certains programmes immobiliers récents ont permis la perception de recettes ponctuelles nettement supérieures à la moyenne constatée depuis 2005.

Ainsi, conformément à la possibilité offerte par le Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal de procéder au reversement de la somme de 510 k € au budget principal de la ville.

Il est précisé que ce reversement permet de maintenir les capacités de financement du budget annexe, tant en section d'exploitation que d'investissement, à court et moyen terme.

RAPPORT N°5 : Budget primitif de la commune – Exercice 2016 :
Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 29 février 2016. Le projet de budget, conformément à la réglementation en vigueur, comporte des annexes, en particulier le tableau des effectifs et l'état de concours aux associations. La délibération d'adoption du budget vaut adoption du tableau des effectifs et de concours aux associations.

A. Vote du budget

Le budget 2016 reprend les principales orientations annoncées lors du conseil municipal du 29 février 2016.

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2016	16.156.807,00	12.884.481,00
REPORTS RESULTAT 2015 (002)	/	3.272.326,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	16.156.807,00	16.156.807,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2016	9.379.515,00	10.153.274,00
RESTES A REALISER 2015	1.323.006,00	942.801,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2015 (001)	393.554,00	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	11.096.075,00	11.096.075,00
TOTAL BUDGET	27.252.882,00	27.252.882,00

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 3.554.878,00 €.

Le vote est demandé, en fonctionnement, chapitre par chapitre et, en investissement, par opération pour les dépenses s'y rapportant, par chapitre pour les autres dépenses et les recettes.

B. Vote des trois taxes communales

Les taux de l'année passée ont été votés comme suit :

2015	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,78 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux qui demeurent les suivants :

2016	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,78 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

C. Subventions aux associations

Il est proposé de voter les subventions aux associations telles que présentées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Subvention de fonctionnement 2016	Subvention exceptionnelle 2016
A.C.P.G. CATM	150	0
A.N.A.C.S	150	0
A.C.T.P.	100	0
ASSOCIATION DES EMPLOYES COMMUNAUX (AEC)	11000	0
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	0	0
A.N.A.C.R.	0	0
A.N.C.A.C.	150	0
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	300	0
ARAC	150	0
ARCHERS	600	400
AUMONERIE (les amis de l')	300	0
BABY FOOTBALL CHAMBLY	25000	0
BILLARD CLUB	2000	0
C.L.E.C.	90000	10000
CHAMBLY PETANQUE LE COCHONNET	1400	100
CHAMBLY BAD	90000	7120
CHAMBLY INTERNATIONAL	500	0
CHAMBLY NUTRITION	0	0
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	300	1450
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)	150	0
ASSOCIATION FRANCO PORTUGAISE	0	0
COMITE DE JUMELAGE CHAMBLY / ACATE	0	1000
COMITE DU BOIS HOURDY	15000	5000
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	1065	0
COOPERATIVE ECOLE CONTI	660	0
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	1194	0
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	1343	0
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	588	0
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	548	0
COC COURSE HORS STADE	0	0
COC TENNIS DE TABLE	2500	0
COC FOOT	9000	0
LE DEFI DES DROMALINES	0	0
DIAPASON	20000	7500
DOM/TOM	1400	0
ECOLE DE MUSIQUE	106050	0
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	4500	0
F.N.A.M.E.	150	0
F.C. CHAMBLY	270000	0
F.N.D.I.R.P.	150	0
FUTSALL	0	0
LES GOURMANDISES CULTURELLES	0	0
HANDBALL CLUB	25000	5000
HARAS de Chambly	3000	1400
HARMONIE	5000	0
J.O.C.	200	100
MISS PAYS DE THELLE	0	0
LES PHOENIX	1000	0
LA PALETTE	400	300

LA PARENTELE	2700	0
LES PETITES BOUILLES	0	0
LES JARDINS FAMILIAUX	600	0
LES JARDINIERS DE CHAMBLY	100	0
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	200	0
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE J. PREVERT	800	0
LOCOMOTIVE	1500	0
SIDACTION	500	0
SOL EN SI	500	0
LA TRUITE BORNELLOISE	100	0
TENNIS CLUB DE CHAMBLY	1900	0
ZIFOUN	1400	0
TOTAL	701298	39370

RAPPORT N°6 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2016

Rapporteur : David LAZARUS

A. Vote du budget

Le budget primitif 2016 du service de l'assainissement s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2016	1.695.890,00	252.328,00
REPORTS RESULTAT 2015	/	1.443.562,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1.695.890,00	1.695.890,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2016	818.890,00	894.690,00
RESTES A REALISER 2015	/	11.989,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2015	87.789,00	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	906.679,00	906.679,00
TOTAL BUDGET	2.602.569,00	2.602.569,00

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

B. Vote du taux de la taxe communale

Compte-tenu des résultats de clôture du budget du service de l'assainissement, il est proposé au conseil municipal de maintenir le taux de la taxe communale à 0,75 € par m³.

RAPPORT N°7 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2016

Rapporteur : David LAZARUS

Le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2016	5.624.590,00	5.922.975,00
REPORTS RESULTAT 2015	298.385,00	/
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5.922.975,00	5.922.975,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2016	5.624.590,00	5.356.239,00
RESTES A REALISER 2015	/	/
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2015	/	268.351,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5.624.590,00	5.624.590,00
TOTAL BUDGET	11.547.565,00	11.547.565,00

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

INFORMATION AU CONSEIL : Liste des marchés publics passés en 2015

Rapporteur : David LAZARUS

L'article 133 du code des marchés publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, fait obligation au Pouvoir Adjudicateur de publier la liste des marchés conclu l'année N-1.

Conformément à l'arrêté d'application du 21 juillet 2011 de l'article précité, l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 20.000,00 € HT doivent être publiés.

Pièce jointe : liste des marchés 2015

TRAVAUX ET URBANISME

RAPPORT N° 8 : Modification de la délibération n° 5 du 15 décembre 2015 relative au lancement du concours de maîtrise d'œuvre et à la constitution du jury de concours pour la construction d'un pôle culturel et associatif

Rapporteur : Marie-France SERRA

Lors de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2015, une délibération avait été prise concernant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et la constitution du jury de concours pour la construction d'un pôle culturel et associatif.

Un erreur a été commise dans la présentation de cette délibération au niveau du montant de l'indemnité kilométrique dont pourront bénéficier les membres du jury qui doit être de 0,592 €/km et non pas de 0,0592 € comme il avait été indiqué.

Le conseil municipal est invité à autoriser la modification en ce sens de la délibération sus mentionnée.

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N°9 : Modification de la délibération n° 11 du 22 septembre 2014 relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement des agents municipaux

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération du 22 septembre 2014, la Ville a autorisé les remboursements pour les déplacements des agents territoriaux, à l'occasion de leurs formations, missions, ou passage de concours

Les agents sont parfois amenés à engager des frais importants lors de leurs déplacements professionnels liés à des missions ou formations en dehors du CNFPT.

L'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels, autorise la collectivité à octroyer des avances au personnel qui en fait la demande. Leur montant est précompté sur le mandat de paiement émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais.

Il est proposé au conseil municipal de compléter la délibération relative à la prise en charge des frais de déplacement des agents, par la mise en place des avances.

Les agents devront produire une demande écrite, dans un délai de 2 semaines avant le départ en mission ou en formation.

Les avances seront limitées à 90 % du montant estimatif de la demande, avec un minimum de 50 € de frais de déplacement.

RAPPORT N° 10 : Signature de conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les Accueils de Loisirs

Rapporteur : Marie-France SERRA

Par délibération en date du 22 septembre 2014, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales les conventions d'objectifs et de financement permettant de bénéficier du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs. Ces conventions portaient sur le période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Suite aux dernières instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et dans l'objectif de faire bénéficier la commune d'une prestation de service ALSH plus favorable, il est proposé de résilier de plein droit les conventions en cours et d'établir de nouvelles conventions à effet du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019 dont les termes annulent et remplacent ceux de la précédente convention.

Les modifications de cette convention portent sur la simplification des modalités de calcul et de gestion de la prestation de service périscolaire et aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE). Ainsi, dans ce nouveau cadre, il conviendra de prendre en compte en tant qu'acte réalisé ouvrant droit à la prestation, la durée totale de la plage d'accueil et non plus le temps de présence réel de l'enfant.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales l'imprimé de résiliation, les conventions d'objectifs et de financement ainsi que les contrats de participation complémentaire, tels que jointes en annexe.

Pièce jointe : conventions et contrats CAF

A Chambly, le 25 mars 2016

Ordre du jour affiché le :
25 mars 2016